

Ignorance et déni de grossesse. Les impensés de la maternité entre XIXe et XXe siècles

Silvia Chiletta

Est-il possible qu'une femme ait ignoré d'être enceinte tout au long de la période de la gestation ? Cette question est formulée dans les traités médico-judiciaires français du début du XIXe siècle, au moment où cette discipline s'institutionnalise au sein des facultés de médecine. Cette époque constitue également un moment clé en ce qui concerne les transformations des normes juridiques et sociales du contrôle des corps reproductifs : les *déclarations de grossesse* de l'Ancien régime sont abolies par la loi et les débats sur le crime d'infanticide amènent, en quelques décennies, l'abaissement de la peine pour les mères qui le commettent (loi du 24 juin 1824). En tenant compte de ce contexte et des transformations institutionnelles des disciplines médicales concernées, cette intervention vise à retracer l'évolution du discours médical sur les états psychiques des femmes enceintes à partir du début du XIXe siècle. Il s'agit notamment de souligner l'émergence de la catégorie médico-psychologique du « déni de grossesse » dans les années 1970, et de la mettre en relation avec les normes de la sexualité hétérosexuelle ainsi que la prise en charge publique de l'état de grossesse.